

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 158, Chemin J-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand lac Saint-François, mardi le 14 avril 2015 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur Roch Lachance, siège # 1 | Monsieur Gilles Racine, siège # 2 |
| Monsieur Réal Veilleux, siège # 3 | Madame Nathalie Bélanger, siège #4 |
| | Madame Louise DeBlois, siège # 6 |

Monsieur Normand St-Pierre est absent et a motivé son absence.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Madame Marie-Soleil Gilbert, Directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

- **Résultats du registre concernant le règlement no 15-425 décrétant une dépense de 199 476 \$ et un emprunt de 199 476 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé au 93-95, rue Principale à Lambton**
- **Assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement no 14-420 modifiant le plan d'urbanisme no 08-338 afin d'agrandir le périmètre urbain;**
- **Assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement no 14-421 modifiant le règlement de zonage no 09-345 afin d'agrandir le périmètre urbain;**
- **Assemblée publique de consultation relativement au règlement no 15-426 visant à modifier le règlement de zonage no 09-345 afin de modifier le zonage des lots 2-A-1-1, 2-A-1-2, 1-B-P, 1-A-P, 1-C-P, 1-A-2, 35, 2-A-P, 2-B et 1-A-1 rang B du Canton de Lambton.**

1

15-04-128 Ouverture de la séance

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE la présente séance ordinaire soit déclarée ouverte à 19 h 43.

Adoptée à l'unanimité

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 10 mars 2015
- 4) Adoption du procès-verbal du 16 mars 2015
- 5) Adoption du procès-verbal du 24 mars 2015
- 6) Dépôt de la liste de dépenses

- 7) Dépôt des états comparatifs
- 8) Adoption du règlement no 14-420 modifiant le plan d'urbanisme no 08-338 afin d'agrandir le périmètre urbain
- 9) Adoption du règlement no 14-421 modifiant le plan de zonage no 09-345 afin d'agrandir le périmètre urbain
- 10) Adoption du règlement no 15-426 modifiant le règlement de zonage no 09-345 afin de modifier le zonage des lots 2-A-1-1, 2-A-1-2, 1-B-P, 1-A-P, 1-C-P, 1-A-2, 35, 2-A-P, 2-B et 1-A-1 rang B cadastre du canton de Lambton
- 11) Demande à la MRC afin d'exclure de l'inventaire cartographique une superficie de lot située dans un milieu humide identifié aux plans de zonage de la municipalité
- 12) Demande d'appui à la commission de la protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour Monsieur Étienne Poulin et Madame Nancy Bilodeau
- 13) Suivi de la caractérisation des bandes riveraines des lacs, ainsi que des cours d'eau du territoire par la MRC du Granit
- 14) Octroi d'un mandat à WSP pour l'évaluation des conditions d'agitation et étude de faisabilité pour la mise en place d'un ouvrage de protection à la Marina de Lambton
- 15) Octroi d'un contrat à Madame Lyne Bolduc pour la concession du casse-croûte au Parc du Grand lac St-François
- 16) Achat d'une enseigne directionnelle pour le Parc du Grand lac St-François
- 17) Autorisation de signature – Contrat de location d'un espace publicitaire
- 18) Nominations de Madame Lucie Bélanger et de Monsieur Michel Lamontagne au Comité de consultation en urbanisme
- 19) Embauche d'une stagiaire en comptabilité
- 20) Entente concernant le service PerLE
- 21) Résolution d'appui et de participation à la réalisation du Plan de développement agricole de la MRC du Granit
- 22) Proclamation de la Semaine nationale de la Santé mentale 2015
- 23) Renouvellement de l'adhésion au conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la Rivière St-François (COGESAF)
- 24) Renouvellement de l'adhésion au journal communautaire Le Cantonnier
- 25) Adhésion au conseil sport loisir de l'Estrie
- 26) Appui à la Galerie d'art dans le cadre d'une demande d'aide financière au Fonds culturel de la MRC du Granit
- 27) Demande d'aide financière – Défi gratte-ciel pour la dystrophie musculaire
- 28) Événement réseautage culturel
- 29) Autorisation à LES CONTENEURS FVJC de céder ses obligations et droit inscrits à l'entente concernant l'Éco-centre à une autre entreprise
- 30) Correspondance
- 31) Varia
- 32) Période de questions
- 33) Fermeture de la séance

2

15-04-129 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Monsieur Gilles Racine
 appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-130 Adoption du procès-verbal du 10 mars 2015

La secrétaire est dispensée de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

15-04-131 Adoption du procès-verbal du 16 mars 2015

La secrétaire est dispensée de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres.

Il est proposé par : Monsieur Gilles Racine
appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2015 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

15-04-132 Adoption du procès-verbal du 24 mars 2015

La secrétaire est dispensée de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2015 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

15-04-133 Dépôt de la liste de dépenses

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de **78 376,59 \$** est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE les comptes à payer au montant de **211 448,55 \$** soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité

15-04- 134 Dépôt des états comparatifs

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un état comparatif pour le premier trimestre.

15-04-135 Adoption du règlement no 14-420 modifiant le plan d'urbanisme no 08-338 afin d'agrandir le périmètre urbain

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a entrepris la modification de certaines dispositions de son Plan d'urbanisme N° 08-338;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements;

Il est proposé par : Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le règlement intitulé :

RÈGLEMENT No 14-420 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 08-338 AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE URBAIN, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément aux articles 109.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-136 Adoption du règlement no 14-421 modifiant le règlement de zonage no 09-345 afin d'agrandir le périmètre urbain

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement zonage no 09-345;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par : Madame Nathalie Bélanger
appuyé par : Madame Louise DeBlois

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le règlement intitulé:

« RÈGLEMENT NO 14-421 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE NO 09-345 AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE URBAIN », dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-137 Adoption du règlement no 15-426 modifiant le règlement de zonage no 09-345 afin de modifier le zonage des lots 2-A-1-1, 2-A-1-2, 1-B-P, 1-A-P, 1-C-P, 1-A-2, 35, 2-A-P, 2-B et 1-A-1 rang B cadastre du canton de Lambton

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 09-345;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le règlement intitulé:

« RÈGLEMENT NO 15-426 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DES LOTS 2-A-1-1, 2-A-1-2, 1-B-P, 1-A-P, 1-C-P, 1-A-2, 35, 2-A-P, 2-B ET 1-A-1 RANG B CADASTRE DU CANTON DE LAMBTON », dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme, ledit projet de règlement soit transmis à la MRC du Granit pour son entrée en vigueur.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-138 Demande à la MRC afin d'exclure de l'inventaire cartographique une superficie de lot située dans un milieu humide identifié aux plans de zonage de la municipalité

ATTENDU QUE la superficie d'environ 10,8 hectares à exclure est située sur la partie du lot 30 du rang 8, cadastre du Canton de Lambton, dans la circonscription foncière de Frontenac, propriété de la compagnie 9152-4702 Québec inc., représentée par monsieur Yvan Racette;

ATTENDU QUE selon l'article 10.2 du Règlement de zonage « *Normes particulières relatives aux milieux humides* » de la Municipalité, les interdictions liées aux milieux humides sont levées seulement si une étude écologique réalisée par un expert membre d'un ordre professionnel détermine que la superficie sur le lot visé ne constitue pas un milieu humide tel que cartographié aux plans de zonage;

ATTENDU QUE le propriétaire a fourni l'étude écologique exigée le 13 mars 2015 à la Municipalité;

ATTENDU QUE selon cette étude, la superficie visée ne constitue pas un milieu humide, tel que cartographié aux plans de zonage de la Municipalité;

Il est proposé par : Monsieur Gilles Racine
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

Et résolu :

QUE la Municipalité de Lambton demande à la MRC du Granit d'exclure de l'inventaire cartographique du Schéma d'aménagement, la superficie visée dans l'étude écologique située sur la partie du lot 30 du rang 8, cadastre du Canton de

Lambton, dans la circonscription foncière de Frontenac, propriété de la compagnie 9152-4702 Québec inc., représentée par monsieur Yvan Racette, et qui est identifiée sur les plans de zonage de la Municipalité (annexe A).

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

12

15-04-139 Demande d'appui à la commission de la protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour Monsieur Étienne Poulin et Madame Nancy Bilodeau

ATTENDU QUE l'immeuble est identifié comme étant une partie du lot 8B-6 et le lot 8B-9 du rang 1, cadastre du Canton de Price, dans la circonscription foncière de Frontenac;

ATTENDU QUE la demande de monsieur Étienne Poulin et madame Nancy Bilodeau consiste à faire une demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour construire un chalet;

ATTENDU QUE le chalet implanté sur le terrain a été démoli en 1987 et la remise existante à cette date est encore sur le terrain et est utilisée pour de l'entreposage d'effets personnels;

ATTENDU QUE le projet ne nuit aucunement au potentiel agricole des lots avoisinants puisque c'est un secteur où on retrouve plusieurs chalets et résidences permanentes utilisés à des fins résidentielles et de villégiature avant l'entrée en vigueur de la LPTAA;

ATTENDU QUE la possibilité d'espaces appropriés disponibles ailleurs hors de la zone agricole est non applicable, car il s'agit de construire un chalet sur un terrain qui appartient déjà aux demandeurs et qui était déjà utilisé à des fins résidentielles avant la LPTAA;

ATTENDU QUE le projet ne crée aucune nouvelle contrainte relative à l'agriculture puisque la superficie concernée était déjà utilisée à des fins résidentielles et accessoires avant l'entrée en vigueur de la LPTAA;

ATTENDU QUE le projet ne nuit pas à l'homogénéité de la communauté agricole et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE le projet est sans effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

ATTENDU QUE le projet est conforme au Règlement de zonage.

Il est proposé par : Madame Louise DeBlois

Appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

Et résolu :

QUE la Municipalité de Lambton appuie la demande de monsieur Étienne Poulin et madame Nancy Bilodeau à la commission, consistant à utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles et accessoires, les lots cités pour y construire un chalet.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-140 Suivi de la caractérisation des bandes riveraines des lacs, ainsi que des cours d'eau du territoire par la MRC du Granit

ATTENDU QUE le projet de caractérisation mené par la MRC du Granit depuis maintenant 3 années consécutives a permis de se doter d'un portrait intéressant de la situation de nos cours d'eau et de nos bandes riveraines;

ATTENDU QUE le projet a rapporté un grand nombre de cas problématiques méritant une intervention, un suivi ou une application réglementaire;

ATTENDU QUE la caractérisation des bandes riveraines des plans d'eau du territoire (17 plans d'eau, touchant 9 municipalités) s'est terminée en 2014 avec quelques 2035 visites réalisées;

ATTENDU QUE pour la saison 2015, il a été convenu de ne pas poursuivre la caractérisation des cours d'eau, mais de plutôt commencer à traiter les cas problématiques répertoriés à ce jour, ce qui nécessite toujours des visites sur le terrain;

ATTENDU QU'il a été convenu que le travail de cet inspecteur soit effectué en tout respect des orientations des municipalités en matière de protection des cours d'eau;

ATTENDU QUE Rémi Morin, responsable à l'environnement à la MRC du Granit sera responsable de la supervision de cette personne en concertation avec les inspecteurs municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton souhaite recevoir ce soutien de la part de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE Rémi Morin est aussi régulièrement appelé à se rendre sur le terrain pour conseiller et aider les inspecteurs en environnement des municipalités dans l'application des règles de gestions des cours d'eau;

Il est proposé par : Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

D'APPUYER le suivi de la caractérisation des cours d'eau et des bandes riveraines de la MRC du Granit;

DE NOMMER à titre d'inspecteurs-adjoints de la Municipalité de Lambton, l'inspecteur-adjoint en environnement de la MRC du Granit et le responsable à l'environnement de la MRC du Granit.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-141 *Octroi d'un mandat à WSP, pour l'évaluation des conditions d'agitation et étude de faisabilité pour la mise en place d'un ouvrage de protection à la Marina de Lambton*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lambton a demandé des prix pour l'évaluation des conditions d'agitation et étude de faisabilité pour la mise en place d'un ouvrage de protection;

CONSIDÉRANT QUE les offres suivantes ont été reçues :

| Soumissionnaires invités | Soumission avant taxes |
|---------------------------------|-------------------------------|
| ROCHE Ltée Groupe conseil | 19 600 \$ |
| WSP | 18 600 \$ |

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par: Madame Louise DeBlois

D'OCTROYER le mandat à WSP au prix ci-haut mentionné, pour l'évaluation des conditions d'agitation et étude de faisabilité pour la mise en place d'un ouvrage de protection à la Marina de Lambton.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-142 *Octroi d'un contrat à Madame Lyne Bolduc pour la concession du casse-croûte au Parc du Grand lac St-François*

Option A

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a demandé des soumissions pour la concession du casse-croûte au Parc du Grand lac Saint-François via l'appel d'offres no 2015-03;

ATTENDU QU'UNE seule soumission a été reçue :

| | |
|-------------|----------------------|
| Lyne Bolduc | 4 700 \$ non-taxable |
|-------------|----------------------|

Il est proposé par: Monsieur Gilles Racine
appuyé par: Monsieur Roch Lachance

D'OCTROYER le contrat pour la concession du casse-croûte au Parc du Grand lac St-François à Mme Lyne Bolduc.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-143 Achat d'une enseigne directionnelle pour le Parc du Grand lac St-François

ATTENDU QU'Enseignes Bouffard a déposé une offre de service de l'ordre de 1 258.18 \$, taxes incluses, à la Municipalité de Lambton pour la conception d'une enseigne directionnelle pour le Parc du Grand lac St-François;

ATTENDU QUE l'ajout d'une enseigne directionnelle sur la rue Principale aura des répercussions positives sur l'achalandage de visiteurs au Parc du Grand lac St-François;

Il est proposé par: Madame Louise DeBlois
appuyé par: Madame Nathalie Bélanger

DE MANDATER Enseignes Bouffard pour la conception de l'enseigne, tel que détaillé à l'offre de service 0042-8.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-144 Autorisation de signature – Contrat de location d'un espace publicitaire

ATTENDU QUE le terrain localité au 236, rue Principale à Lambton est stratégiquement positionné pour promouvoir le Parc du Grand lac St-François;

ATTENDU QUE le propriétaire, M. Gilbert Lacroix, est disposé à le louer à la Municipalité pour la somme de 1000 \$ par année, payable en six versements.

ATTENDU QUE la Municipalité a pour projet d'acquérir et d'installer une enseigne indiquant le Parc du Grand lac St-François et les services y étant offerts.

Il est proposé par : Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

D'AUTORISER Mme Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire trésorière et M. Ghislain Breton, maire, à signer le contrat de location.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-145 Nominations de Madame Lucie Bélanger et de Monsieur Michel Lamontagne au Comité de consultation en urbanisme

Madame Nathalie Bélanger déclare son intérêt

Il est proposé par : Monsieur Gilles Racine
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

D'ENTÉRINER les nominations de Madame Lucie Bélanger et de Monsieur Michel Lamontagne comme membres du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE ces nominations soient effectuées en date de la présente.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-146 Embauche d'une stagiaire en comptabilité

ATTENDU QUE Mme Cécile Richard, étudiante au DEP en comptabilité, a démontré son intérêt à réaliser un stage en comptabilité à la Municipalité de Lambton;

ATTENDU QUE le stage est d'une durée de 120 heures et que ce dernier doit être réalisé sur une période minimale de 4 semaines;

ATTENDU QUE le stage est non-rémunéré et que le Centre de formation Le Granit assure l'étudiant dans le cadre de ses fonctions de stagiaire;

ATTENDU QUE l'équipe administrative de la Municipalité est disposée à accueillir l'étudiante et assurer sa formation selon les dispositions mentionnées au Guide du superviseur de stage;

Il est proposé par : Madame Nathalie Bélanger
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

D'EMBAUCHER Mme Cécile Richard à titre de stagiaire en comptabilité;

DE MANDATER Mme Maryse Champagne, technicienne en comptabilité, à superviser le stage de Mme Cécile Richard;

D'AUTORISER Mme Maryse Champagne, technicienne en comptabilité, à signer les documents nécessaires à l'acceptation du stage et de la stagiaire.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-147 Entente concernant le service PerLE

ATTENDU QUE le ministre a notamment pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

ATTENDU QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation des services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

ATTENDU QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

ATTENDU QUE PerLE est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provinciaux et des municipalités locales et qu'il est intégré à Portail Québec;

ATTENDU QUE le ministre a adhéré au service PerLE;

ATTENDU QUE les parties partagent une vision et une implication communes du service PerLE afin de soutenir les entreprises dans leur démarrage et leurs opérations et qu'elles travailleront dans un esprit de collaboration afin d'encourager le développement et la qualité du service.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

D'AUTORISER madame Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Ghislain Breton, marie, à signer l'entente concernant le service PerLe ci-jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-148 Résolution d'appui et de participation à la réalisation du Plan de développement agricole de la MRC du Granit

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire entreprendre la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour l'ensemble de la zone agricole de son territoire;

ATTENDU QUE la réalisation d'un PDZA permettra à la MRC et aux municipalités de se coordonner sur le développement de la zone agricole;

ATTENDU QUE les municipalités joueront un rôle primordial dans la réalisation du PDZA;

ATTENDU QUE la réalisation d'un PDZA se veut un travail de concertation régionale avec les intervenants du milieu agricole;

ATTENDU QUE ce genre de concertation est difficile à obtenir en raison du nombre important d'acteurs touchés;

ATTENDU QUE la réalisation d'un PDZA est un très bon moyen de parvenir à cette concertation;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton reconnaît l'importance de participer à cette démarche;

ATTENDU QUE la MRC déposera une demande de financement auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour la réalisation de son PDZA;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton appuie la démarche de la MRC du Granit;

Il est proposé par : Monsieur Gilles Racine
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE la municipalité de Lambton s'engage à participer à la réalisation du Plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit et appuie la demande de financement que la MRC auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

22

15-04-149 Proclamation de la Semaine nationale de la Santé mentale 2015

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule **du 4 au 10 mai** et que le slogan « *Prenez une pause, dégagez votre esprit* » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <acsm.qc.ca>;
- en organisant une « pause » collective;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, je Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** dans la Municipalité de Lambton et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

15-04-150 Renouvellement de l'adhésion au conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la Rivière St-François (COGESAF)

CONSIDÉRANT QUE le COGESAF offre des services d'accompagnement et de support-conseil aux villes et municipalités bordant la rivière St-François et ses bassins-versants;

Il est proposé par : Madame Louise DeBlois
appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

QUE la Municipalité de Lambton renouvelle son adhésion au COGESAF.

DE payer la somme de 50 \$ pour défrayer le coût de son adhésion pour la prochaine année.

DE nommer monsieur Robert Blanchette, inspecteur en bâtiment en environnement, comme représentant de la Municipalité aux activités du COGESAF.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-151 Renouvellement de l'adhésion au journal communautaire Le Cantonnier

CONSIDÉRANT QUE le journal Le Cantonnier diffuse et partage de l'information communautaire et municipale de qualité visant à mobiliser, développer et informer notre milieu;

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE la Municipalité de Lambton renouvelle son adhésion à titre de membre corporatif au journal Le Cantonnier pour la somme de 40 \$.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-152 Adhésion au conseil sport loisir de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil sport loisir de l'Estrie offre des services d'accompagnement et de support-conseil aux Villes et municipalités de l'Estrie;

Il est proposé par : Madame Nathalie Bélanger
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE la Municipalité de Lambton renouvelle son adhésion au Conseil sport loisir de l'Estrie.

DE payer la somme de 100 \$ pour défrayer le coût de son adhésion pour la prochaine année.

DE nommer monsieur Pierre Couture, directeur des loisirs et monsieur Roch Lachance, conseiller, comme représentants de la Municipalité aux activités du CSLE.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-153 Appui à la Galerie d'art dans le cadre d'une demande d'aide financière au Fonds culturel de la MRC du Granit

CONSIDÉRANT QUE la Galerie d'art de Lambton est un lieu extraordinaire d'exposition pour les artistes visuels et les métiers d'art et artisanal;

CONSIDÉRANT QUE le Symposium de peinture organisé par le comité de direction de la galerie chaque été, depuis 7 ans est un élément important du développement touristique et culturel pour la municipalité de Lambton située sur la route des Sommets, et la région du Granit;

CONSIDÉRANT QUE chaque année de 600 à 800 visiteurs viennent admirer les œuvres d'une trentaine d'artistes de la région au Symposium et une vingtaine à la Galerie;

CONSIDÉRANT QUE 6 personnes bénévoles du bureau de direction et 12 occasionnels font fonctionner l'organisme à but non lucratif depuis une douzaine d'années;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des artistes et des œuvres présentées à la Galerie et au Symposium justifient la stimulation de l'achalandage à la Galerie et au Symposium par un effort promotionnel additionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de l'accessibilité à la culture pour tous les citoyens passe par des activités de reconnaissance des artistes et de leurs œuvres et d'initiation à différentes formes d'expression;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lambton soutient déjà financièrement cet organisme incorporé et que ce dernier est aussi encouragé et soutenu par le milieu et plusieurs commerces du village;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme la Galerie d'art du presbytère de Lambton désire soumettre une demande de financement au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit pour la réalisation d'activités promotionnelles et d'accessibilité à la culture tel que détaillées aux paragraphes ci-hauts et que ces objectifs correspondent en tout point aux objectifs municipaux en matière d'activités culturelles et touristiques;

Il est proposé par : Madame Louise DeBlois
appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

D'APPUYER la Galerie d'art du presbytère de Lambton à déposer sa demande au Fonds de développement culturel à la MRC du Granit;

D'OCTROYER une aide financière supplémentaire de 200 \$ à l'organisme pour la bonification de ces activités, et ce, en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et individus de la Municipalité de Lambton.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-154 Demande d'aide financière – Défi gratte-ciel pour la dystrophie musculaire

ATTENDU QUE cinq pompiers de Lambton participeront au défi gratte-ciel afin d'amasser des fonds pour la dystrophie musculaire;

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par: Monsieur Réal Veilleux

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à Dystrophie musculaire Canada et de remercier les pompiers de Lambton pour leur dévouement à cette cause.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-155 Événement réseautage culturel

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a reçu l'invitation de la Ville de Disraeli à se joindre à sa rencontre de planification d'un événement de réseautage culturel dans le secteur sud;

ATTENDU QUE l'objectif de mobiliser le milieu culturel et explorer de nouvelles avenues de collaboration;

Il est proposé par : Monsieur Réal Veilleux
appuyé par : Madame Louise Deblois

DE MANDATER un représentant désigné à participer à cette rencontre qui se déploiera le mercredi 22 avril prochain, à 19 h, au Cabaret des arts de Disraeli.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-04-156 Autorisation à LES CONTENEURS FVJC de céder ses obligations et droit inscrits à l'entente concernant l'Éco-centre à une autre entreprise

CONSIDÉRANT que LES CONTENEURS FVJC ont demandé à la Municipalité de Lambton de céder leurs droits et obligations détaillés à l'entente concernant l'Éco-centre signée le 14 août 2013 à une autre entreprise;

Il est proposé par : Monsieur Gilles Racine
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

D'AUTORISER LES CONTENEURS FVJC à céder leurs droits et obligations détaillés à l'entente sur l'Éco-centre signée le 14 août 2013 à l'entreprise suivante : Location d'outils Lambton;

D'EXIGER une preuve écrite dans les sept jours ouvrables de la date d'adoption de la présente résolution attestant du transfert des droits et obligations de LES CONTENEURS FVJC en regard de l'Éco-centre à l'entreprise Location d'outils Lambton;

PAR CONSÉQUENT, la Municipalité transigera, pour ses affaires liées à l'Éco-centre, à compter de la date du transfert des droits et obligations, avec l'entreprise Location d'outils Lambton.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

30

15-04-157 Correspondance

- Le courrier reçu durant le mois de mars 2015 a été remis aux Élus.

31

15-04-158 Varia

- Invitation à une séance extraordinaire le 21 avril 2015 à 19 h 30 au PGLSF au cours de laquelle les élus adopteront les états financiers de l'année 2014
- Invitation à l'assemblée de consultation pour l'élaboration de la politique familiale, ce samedi 18 avril 2015
- Félicitations pour Jeannot Richard
- Félicitations pour Yves Richard

32

15-04-159 Période de questions

- Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

33

15-04-160 Fermeture de la séance

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE la séance soit levée, il est 21 h 47.

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice générale
Secrétaire-trésorière